

SIMAJE du Pays de Lourdes

Séance du Comité Syndical
du 29 mars 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf mars, le Comité Syndical, dûment convoqué le 22 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace Robert Hossein, avenue Alexandre Marqui à Lourdes en session ordinaire, sous la présidence de Thierry LAVIT, Président.

Étaient présents :

Thierry LAVIT, Stéphane MILAN, Marie PLANE, Denise CAPOU, Anthony MARTINEZ, Francine GALY, Emeline LABARRE, Sylvie SILORET, Guy VERGES, Stéphane AGUSSAN, Sandrine MAURA, Marie-Christine POMES, Christine GRIS, Stéphane ARTIGUES, Christine CAZENAVE, Christiane ARAGNOU, Vincent FORTASSIN, Sylvie MAZUREK, Philippe ERNANDEZ, Jean-Luc DOBIGANRD, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Odette MINVIELLE-LARROUSSE, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Jean-Georges CRABARIE, Marie ETCHEVERRY, Mihel GASTON, Jeannine BORDE, Christine CARRERE, Michèle LAVILLE, Cynthia TONOUKOUIN

Étaient représenté(e)s :

Jean-Marc BOYA donne procuration à Sylvie MAZUREK
Gérard CLAVE donne procuration à Thierry LAVIT
Patrick LEFORT donne procuration à Philippe ERNANDEZ
Julien LABORDE donne procuration à Marie ETCHEVERRY
Antoine NOGUEZ donne procuration à Thierry LAVIT
Nicole PEREZ donne procuration à Odette MINVIELLE-LARROUSSE

Étaient excusé(e)s :

Yannick COURADET, David SARROCA, Hélène SUBRA, Paul SADER, Cécile PREVOST, Laurence DEMASLES, Firmin LOZANO .

Secrétaire de séance : Marie-Christine POMES

N° 1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la présente délibération.

N° 2 - CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LE SIMAJE ET LA VILLE DE LOURDES

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la mutualisation du service Finances à compter du 1^{er} avril 2021,
- 3°) approuvent la démutualisation du Pôle des assemblées à compter du 1^{er} mai 2021,
- 4°) autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mutualisation des services entre le SIMAJE et la ville de Lourdes qui se substituera à la convention existante.

N° 3 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF AUX INSCRIPTIONS SCOLAIRES DANS LES ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES ET PRIMAIRES DU SIMAJE

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le règlement intérieur relatif aux inscriptions scolaires ci-annexé,
- 3°) appliquent le règlement intérieur des inscriptions scolaires dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques du territoire du SIMAJE, à compter d'avril 2021,
- 4°) autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes découlant de la présente délibération,

N° 4 - MULTI-ACCUEIL 60 PLACES : ABANDON DU LIEU D'IMPLANTATION INITIAL

Rapporteur : Guy VERGES

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) décident de l'abandon du lieu d'implantation du multi-accueil 60 places sur la parcelle cadastrée section CP n° 31 de 1382 m² sise rue du Tydos à Lourdes, mise à disposition par la Ville de Lourdes à l'ex-Communauté de communes du Pays de Lourdes (CCPL) en vertu d'une convention signée le 15 décembre 2016, et ce en raison du surcoût de travaux pour la réalisation de fondations spéciales liées aux contraintes géotechniques du sol,

2°) prennent acte de la recherche d'un lieu alternatif pour construire le multi-accueil 60 places,

3°) prennent acte que Monsieur le Président procédera à l'ensemble des démarches juridiques et financières afin de mettre un terme au marché de maîtrise d'œuvre en cours pour un motif d'intérêt général, ainsi qu'aux travaux sollicités auprès de la CATLP et de la Ville de Lourdes concernant les réseaux,



Le Président,

Thierry LAVIT

